



L'informateur

79 - le 16 avril 2020

La réunion annuelle de notre Association

Vous vous en doutiez certainement. La microscopique mais oh ! combien puissante bibitte Covid nous force à reporter la réunion annuelle.

Mais ça ne veut pas dire que tout est paralysé pour autant.

Lisez le communiqué suivant émanant de notre président, Michel Bouchard.

Message important du conseil d'administration de l'Association des propriétaires du lac Clair (2011).

Le contexte social actuel créé par la pandémie qui sévit sur l'ensemble du Québec nous oblige à revoir, entre autres, le calendrier de nos activités.

En se basant sur les informations véhiculées par les autorités gouvernementales, il apparaît maintenant certain que les mesures favorisant la distanciation sociale ne seront pas levées avant plusieurs semaines.

En conséquence, le conseil d'administration de l'Association des propriétaires du lac Clair a pris la décision de reporter à plus tard cette année la tenue de la réunion annuelle de son Assemblée générale qui se tient habituellement à la mi-juin.

Bien qu'il soit trop tôt pour préciser la date qui sera fixée pour tenir cette réunion des membres, il sera possible pour les administrateurs de fournir aux propriétaires certaines informations qui sont habituellement transmises lors de cette réunion annuelle (bilan financier, prévisions budgétaires, rapport d'activités pour l'année écoulée, etc.). Un bulletin à cet effet sera donc produit dans les prochaines semaines.

Lors de leur dernière rencontre par voie de téléconférence, les administrateurs ont aussi décidé de maintenir la cotisation annuelle à son niveau actuel, soit 1320.00 \$.

Les administrateurs ont jugé également qu'en raison de la situation actuelle, il était opportun de permettre aux propriétaires désirant s'en prévaloir, de s'acquitter du paiement des frais communs à une date postérieure à celle habituellement fixée.

En conséquence, l'avis de cotisation qui sera expédié aux membres par le trésorier de l'Association dans les prochaines semaines indiquera que celle-ci pourra être acquittée en

septembre prochain. Ce report de paiement ne s'applique toutefois qu'à la cotisation annuelle pour l'année 2020-2021.

Les cotisations antérieures non encore acquittées demeurent payables sans autre délai.

Finalement, à l'instar de l'invitation lancée il y a quelques jours par le député de Portneuf aux propriétaires de résidence secondaire dans le comté de Portneuf (voir le [Bulletin #78](#)), le conseil d'administration vous suggère de limiter au strict nécessaire les arrêts lors de vos déplacements entre votre résidence principale et le lac.

Malgré les inconvénients liés au confinement demandé par les responsables gouvernementaux, les administrateurs se tiennent disponibles pour répondre à vos préoccupations soulevées par le contexte sévissant actuellement.

La consultation de notre site peut également vous permettre d'obtenir des réponses à vos questions.

Au plaisir de vous croiser, à distance peut-être, au cours de la prochaine saison estivale que même la pandémie ne pourra empêcher d'arriver.

Michel Bouchard

Au nom de vos administrateurs

www.lacclair.org